



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2024  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 2 juillet 2024, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 385-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Le règlement n°385-2024 a pour objet de revoir le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les établissements publics de services culturels et communautaires (bibliothèque, centre culturel, centre communautaire).

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Acton le 16 août 2024 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 28 août 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard